

Rapport sur les Orientations Budgétaires

D.O.B. 2024

Budget annexe
Déchets

Réunion du conseil communautaire du 29 novembre 2023

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 29 novembre 2023

Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, la **loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** prévoit une présentation des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.

Le DOB doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes et des budgets annexes en tenant compte des projets retenus.

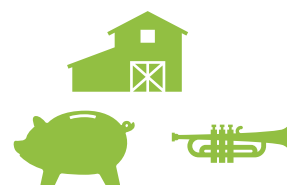
Un budget annexe est utile pour :

- 1) Retracer le coût réel du service
- 2) S'assurer que le service est financé par les ressources

3



fonctionnement



investissement

4

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 29 novembre 2023

Analyse rétrospective

Perspectives 2024

Fonctionnement

Investissement

Dépenses	CA 2022	CAA 2023	
011- Charges à caractère général	361 936,01 €	392 839,00 €	Charges courantes, entretien des bennes (90 000 €) et participation aux frais du bâtiment des services techniques Gestion en direct et travaux en régie de la déchèterie (42 000 €) <i>Coût annuel de la déchèterie gérée en prestation : 80 534 €</i>
012 – Charges de personnel	479 093,84 €	503 310,00 €	Frais de personnel - Collecte : 423 000 € - Déchèterie : 80 000 €
65 – Autre charges	890 522,16 €	913 189,48 €	SYM TOMA
66 – Charges financières	11 070,06 €	10 109,28 €	Intérêts emprunts
042 – Opérations d'ordres	49 452,85 €	37 719,47 €	Amortissements
Total	1 792 074,92 €	1 857 167,23€	

5

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 29 novembre 2023

Analyse rétrospective

Perspectives 2024

Fonctionnement

Investissement

Recettes	CA 2022	CAA 2023	
013 – Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	Remboursement maladie, directement sur le budget général
70 – Produit des services	117 574,60 €	118 936,42 €	Redevance spéciale
73 – Impôts et taxes	1 713 289,00 €	1 820 935,00 €	TEOM
74 – Dotations et participations	16 521,95 €	16 469,38 €	Participation CC Aigoual centre de transfert Participation Madières
77 – Produits exceptionnels	200,00 €	0,00 €	Remboursement assurance
042 – Opérations d'ordres	63 280,23 €	42 000,00 €	Travaux en régie déchèterie
Total	1 910 865,78 €	1 998 340,80 €	

6

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 29 novembre 2023

Analyse rétrospective

Perspectives 2024

Fonctionnement

Investissement

En dépenses 2023 :

- Changement boîte de vitesse BOM : 10 184,92 €
- Commande d'une nouvelle BOM : 209 543,03 € (reports)
- Achats de bacs et couvercles OM : 19 385,04 €
- Achat de câbles pour colonnes de verre : 1 080,00 €
- Local déchèterie : 826,53 €
- Travaux déchèterie (entreprises et en régie) : 78 000 €

En recettes 2023 :

- FCTVA : 13 354,42 €

7

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 29 novembre 2023

Analyse rétrospective

Perspectives 2024

Fonctionnement

Investissement

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	680 298,22 €	1 949 720,00 €	2 630 018,22 €
	REALISATIONS	199 863,96 €	1 998 340,80 €	2 198 204,76 €
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	680 298,22 €	1 949 720,00 €	2 630 018,22 €
	REALISATIONS	139 436,49 €	1 857 167,23 €	1 996 603,72 €
	RESULTATS DE CLOTURE 2023	60 427,47 €	141 173,59 €	201 601,04 €
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2022	-67 391,22 €	0,00 €	-67 391,22 €
	RESULTAT CUMULE	-6 963,75 €	141 173,59 €	134 209,82 €
	RESTE A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
	SECTION INVESTISSEMENT	210 856,55 €	7 000,00 €	-203 856,55 €
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	-210 820,30 €	141 173,59 €	-69 646,73 €

8

Fonctionnement :

Le résultat de la section de fonctionnement devrait encore une fois être excédentaire en 2024.
Les taux d'inflation permettent une nouvelle fois, une augmentation de la TEOM sans toucher au taux.
La diminution du tonnage reste un effort à faire dans chaque commune.

Investissement :

Achats de matériels :

- 1 nouvelle BOM : 192 000 €
- Renouvellement des bacs collectifs et individuels : 30 000 €
- Achat de colonnes à verre et à cartons : 50 000 €
- Achat d'un camion pour gestion en régie du centre de transfert : en cours de chiffrage

Etudes :

- Appel à projet tri à la source – biodéchets : 27 192 € engagé en 2023
- Etude PLPDMA : 15 204 € engagée en 2023